



*association genevoise des bibliothécaires et
professionnels diplômés en information documentaire
Case postale 3494 - 1211 Genève 3*

Procès-verbal de la 34^{ème} Assemblée Générale

11 avril 2006

Le Président Eric Monnier ouvre l'Assemblée générale avec un plaisir teinté pour lui d'une certaine émotion, puisque c'est sa dernière assemblée en tant que Président. Il salue la présence de Nicolas Blanc qui représente le Groupe régional des bibliothécaires Vaudois (GRBV). Il lit ensuite la liste des excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la 33^{ème} Assemblée générale (22 mars 2005)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président précise qu'on ne reparlera pas ce soir de notre adhésion au Cartel intersyndical, car même si le Comité en a rediscuté, il a décidé de ne pas revenir cette année avec ce sujet, puisqu'il avait semblé lors de notre dernière Assemblée générale en 2005, que personne ne souhaitait vraiment poursuivre cette idée.

2. Rapport d'activités du Président

Le Président redit tout le plaisir qu'il a eu à occuper sa fonction au cours des 5 dernières années passées à la présidence et 6 ans au total au Comité. Il remercie pour leur aide tout ceux qui ont été proche de lui, à la fois ceux du Comité, ceux d'« Hors-Texte » et ceux du Collège Nicolas Bouvier.

Il est chaleureusement remercié et vivement applaudit.

3. Comptes et budget

L'exercice 2005 est commenté par le trésorier, Jean-Blaise Claivaz. Le compte est bouclé avec des dépenses de CHF 11' 100.-- et des recettes de CHF 14' 445.--, ce qui donne un bénéfice de CHF 3' 345.--

Le rapport des vérificateurs des comptes, signé par Michel Gorin et Gina Reymond, est lu par cette dernière. Les vérificateurs relèvent l'excellente tenue de la comptabilité informatisée. Ils proposent à l'Assemblée d'approuver les comptes qui leur ont été présentés et de donner décharge au trésorier, en le remerciant pour la compétence et le dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de sa fonction.

La décharge est approuvée à l'unanimité.

Comme le but de l'Association n'est pas de thésauriser des réserves surdimensionnées, il est proposé qu'une réflexion soit entamée pour faire bénéficier les membres de l'AGBD de ce capital. Les vérificateurs pensent à des cours de formation continue pouvant intéresser des personnes travaillant dans différents types d'institutions et qui n'ont pas toutes la possibilité de suivre de tels cours.

Le débat est lancé et apparaissent les propositions suivantes :

- Certains bibliothécaires travaillent dans des ONG. Sur présentation de dossiers, pourquoi ne soutiendrait-on pas, l'une ou l'autre de leurs actions en fixant une somme initiale ?
- En parallèle à des actions extérieures, il faudrait voir des actions vers les membres, afin que ceux qui contribuent à la santé financière de l'Association puissent en bénéficier directement.
- Il faudrait rendre l'Association plus lisible par rapport au pouvoir politique et montrer ce à quoi servent les bibliothèques. On pourrait instituer un « Prix marketing », qui encouragerait les bibliothèques genevoises à s'ouvrir vers l'extérieur et montrer ce qu'elles apportent à la population et profiter de la remise de ce prix pour mieux faire connaître l'Association au pouvoir politique afin qu'ils défendent mieux nos intérêts. Malheureusement on constate qu'il est difficile de trouver des relais et de maintenir des contacts avec la presse. L'exemple de la conférence de presse, au Cercle de la presse aux Nations-Unies en est une illustration. Il faut toucher les Commissions parlementaires au niveau cantonal et national et faire un travail plus en profondeur dit Danielle Mincio. Si on amène des politiques on amène de toute façon la presse.
- On pourrait broder davantage autour de la remise du Prix romand à la HEG. On pourrait en faire un événement plus médiatique. On pourrait s'adjoindre la compétence d'un professionnel du marketing.
- Pourquoi ne pas améliorer la forme de « Hors-Texte » par exemple en introduisant la couleur ? Si on améliore sa forme, il faut être sûr de ne pas revenir à une formule plus simple après.
- Dans le cadre d'une animation AGBD, on pourrait organiser un voyage plus conséquent.

4. Réévaluation des fonctions : où en sommes-nous ?

- Pour ce qui est de la Ville :

Il devait y avoir une réunion avec Alain Jacquesson et Isabelle Ruepp. Deux réunions en janvier et en mars 2006 ont été annulées. On est donc dans l'expectative.

- Pour ce qui est du Canton :

Eric Monnier a adressé un courrier à Charles Beer, qui lui a répondu le 22 novembre 2005, en particulier par ces mots déjà cités dans le « Hors-Texte » No. 78 de mars 2006 :

« Je vous précise à ce sujet que le DIP intervient en ce moment auprès de l'Office du personnel de l'Etat, pour que divers dossiers d'évaluations collectives et sectorielles, considérés comme indispensables puissent continuer à être traités. Celui des bibliothécaires en fait bien sûr partie. »

Entre temps le nouveau Conseil d'Etat a eu des discussions plutôt positives avec le Cartel de la Fonction publique et on a appris qu'un certain nombre d'évaluations allaient reprendre.

Le 3 avril 2006 Eric Monnier renvoie un message électronique à Charles Beer afin de savoir à quel stade se trouve notre dossier. Le 10 avril 2006, Charles Beer répond :

« Je vous confirme les propos de mon courrier du 22 novembre 2005, concernant l'intervention du département de l'instruction publique auprès de l'Office du personnel de l'Etat. Dans ce courrier je relevais le caractère prioritaire de l'évaluation collective des bibliothécaires et l'attente du département pour le suivi de ce dossier, malgré la décision prise par le Conseil d'Etat en séance du 28 juillet 2005. A cet effet, je vous informe que des travaux de groupes paritaires aborderont prochainement les modalités de la reprise des évaluations de fonctions, en lien avec le protocole d'accord du 20 mars 2006 entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel. La division des ressources humaines ne manquera pas de vous tenir informé sur l'évolution des travaux.... »

Il y a donc à ce stade un petit progrès. Il faudra donc rester vigilant.

5. Elections au comité

Le comité statutairement devrait être constitué de 7 membres. Hors ce ne sont de fait que 5 membres qui le constitue. On pourrait envisager une modification des statuts, car selon l'expérience de l'année écoulée, un comité de 5 membres est quelque chose de gérable.

Cependant, Isabelle Plan, se présente comme nouveau membre. Diplômée de l'ESID en 1998, elle a occupé plusieurs postes temporaires et vient de commencer le CESID. Elle occupe aujourd'hui un poste temporaire à la bibliothèque de mathématique de l'Université.

Isabelle Plan est élue par acclamation.

Eric Monnier fait encore un appel dans la salle afin que quelqu'un des bibliothèques municipales se porte candidat, mais personne ne se propose.

Après 35 ans de présence à la bibliothèque de biologie de l'Université, et avant de quitter son métier et de prendre sa retraite dans 2 ans, Daniel Jaccaz se présente également au Comité. Il a fait partie du Conseil municipal et du Conseil paroissial de sa commune.

Daniel Jaccaz est élu par acclamation.

6. Election à la présidence

Pierre Boillat se porte candidat.

Suite à l'observation faite dans l'assemblée, il est précisé qu' aucune mention statutaire n'empêche un candidat de se présenter à la présidence, même si au préalable, il n'a pas été membre du comité.

Pierre Boillat, d'origine neuchâteloise, est diplômé de la HEG – I+D, depuis 2003. Entré en février 2003 comme bibliothécaire aux Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, il est actuellement, depuis juin 2004, bibliothécaire principal de cette institution. Il est membre de la BBS, de l'Association des bibliothécaires français, des Amis de la Fondation Bodmer et des Amis de la bibliothèque municipale de Dijon. Il pense déjà à des projets qu'il aimerait voir se réaliser au sein de l'Association.

Il est chaleureusement applaudi et élu par acclamation.

Ce moment est choisit pour remercier plus formellement Eric Monnier de son mandat. Une cravate rouge avec la croix blanche de la Confédération lui est offerte, ce qui provoque rire et applaudissements dans l'assemblée.

7. Intervention du SLIR (Swiss Librarians for International Relations) : Brèves présentations du SMSI (Sommet mondial sur la société de l'information) de Tunis (Danielle Mincio) et des actions francophones au sein de l'IFLA (Daisy McAdam)

C'est grâce à l'impulsion des bibliothécaires suisses, et il faut le souligner, que l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institution) a fait inscrire dans les textes du Plan d'action et de la Déclaration de principe du SMSI, lors de sa première phase officielle à Genève (10-12 décembre 2003), l'importance du rôle des bibliothèques dans la Société d'information. En effet cette conférence a permis à chaque délégation de faire du lobbying avec sa délégation officielle pour obtenir ces résultats.

La deuxième phase du Sommet à Tunis (16-18 novembre 2005) visait à faire un plan d'action concret. L'objectif de ce sommet était l'officialisation de toutes les discussions préparatoires qui avaient eu lieu à Genève. Soit 120 résolutions signées par les Etats qui s'engagent à développer les bibliothèques d'ici l'année 2015.

Plusieurs initiatives sont mises en œuvre par l'IFLA, notamment la base de données « Success Stories » (<http://fmp-web.unil.ch/IFLA>). Elle montre et inventorie toutes les réalisations et les apports des bibliothèques à la société dans son ensemble et partout dans le monde. C'est une sorte de vitrine sur tous les projets en cours afin de les faire connaître au public.

A ce stade ce sont 130 projets en cours, essentiellement des projets anglo-saxon, avec cependant quelques projets français. Le SLIR sert d'antenne et représente semi-officiellement l'IFLA auprès du Sommet mondial. Il a proposé à l'IFLA que le document signé à Tunis soit présenté lors de chaque conférence régionale aux représentants des bibliothèques, afin que ce texte ne devienne pas lettre morte.

C'est Danielle Mincio qui gère depuis Lausanne la base de données « Success Stories » et qui valide pour ce site tous les nouveaux projets communiqués par les bibliothèques qui participent à ce plan d'action.

La création à Genève, d'un groupe francophone des bibliothécaires, entre les deux conférences de l'IFLA, à Séoul (2006) et Durban (2007), est en ce moment à l'étude.

Autre projet, celui de créer des dossiers « scientifiques » afin de retrouver sur le site du Sommet tout ce que les politiciens et les représentants du pouvoir ont dit dans toutes les négociations par pays. Il y a là un énorme travail à faire pour retrouver ces éléments par pays et Madame Mincio ajoute que ce pourrait-être l'objet d'un travail de diplôme de la HEG.

Comme le terme « bibliothèque » n'apparaissait pas dans la déclaration principale de la Confédération suite au Sommet, le SLIR a proposé que la BBS fasse une déclaration de presse et précise des mesures concrètes à réaliser afin que les bibliothèques soient soutenues dans leur rôle de point d'accès à la Société d'information.

Madame Mincio insiste sur le fait que notre profession doit rester mobilisée afin d'exercer une pression continue sur les pouvoirs publics, tant au niveau local qu'international, pour les encourager à tenir leurs engagements. C'est une politique de longue haleine et de petits pas. Dans ce sens le Sommet a des suites, mais c'est à nous de les faire vivre.

Daisy McAdam nous donne des nouvelles de la francophonie à l'IFLA. Elle représente en effet les bibliothèques suisses dans cette organisation. A ce jour il existe un Conseil provisoire, dans l'attente de la première assemblée générale de l'Association internationale des bibliothécaires et documentalistes, qui aura lieu durant le congrès de l'IFLA à Québec.

Madame McAdam, fait un appel à des traducteurs Anglais-Français et Espagnol-Français, en précisant que le nom du traducteur sera mentionné dans les documents officiels de l'IFLA. Les textes à traduire seront disponibles dans les deux prochains mois.

8. Divers et propositions individuelles

En accord et selon nos statuts, le Président n'a reçu aucune proposition individuelle.

Divers 1

Anita Matteazzi a contacté par téléphone l'ensemble des libraires implantés à Genève, pour savoir si ils continuaient à nous accorder les 5 % de rabais. L'idée est de réactualiser la liste de ces libraires sur notre site AGBD, ce qui sera fait prochainement.

Monsieur Monnier recommande par ailleurs de prendre avec soi la carte de membre AGBD lors de visite à la BNF à Paris. Il avait pu rentrer gratuitement en la présentant.

Divers 2

Afin d'augmenter le nombre des membres de l'AGBD, ne devrait-on pas envoyer des bulletins d'adhésion aux responsables des différentes bibliothèques à Genève, afin qu'ils soient automatiquement distribués à nos collègues non membres ?

Divers 3

La BPU de Neuchâtel connaît des difficultés financières. Ils ont même dû réduire leurs heures d'ouverture. Afin de pallier à ce déficit, ils ont créé une association des Amis de la BPU, à laquelle on peut adhérer moyennant une cotisation annuelle de Sfr. 30.-- Ils organisent une visite de la Bibliothèque de Besançon en automne.

Pour ceux qui souhaiteraient adhérer les coordonnées de la BPU de Neuchâtel sont les suivantes :

Association des Amis de la BPU
Case postale 1745
2001 Neuchâtel

CCP : 17-463996-5

Cotisations :

Membre individuel : CHF 30.-- /Couple : CHF 40.-- /Etudiant : CHF 20.--

Divers 4

Le 19 mai prochain aura lieu l'inauguration officielle du Consortium de Sauvetage du Patrimoine Documentaire en cas de Catastrophe (CASADOCA), qui est un consortium créé entre les Archives cantonales vaudoises, la BCU de Lausanne et la bibliothèque de l'EPFL. Ce concept permet à ces 3 institutions de se prêter secours et assistance en cas de sinistre.

Divers 5

Dans le cas où quelqu'un souhaiterait visiter « les entrailles » de la BNF à Paris, contacter Madame Mincio, qui communiquera aux personnes intéressées les coordonnées pour organiser une telle visite.

Divers 6

En juin de cette année aura lieu le Congrès du centenaire de l'Association française des bibliothécaires. Pour s'inscrire taper : <http://www.abf.asso.fr>

Divers 7

Le 2 mai prochain au soir le bibliothèque de la Cité reçoit l'écrivain Vassilis Alexakis. (Dernier roman : Je t'oublierai tous les jours (Stock : 2005))

Divers 8

Comme chaque année, le 8 mars dernier a eu lieu à Berne la séance du Conseil consultatif de la BBS. Comme les places d'apprentissages doivent être financées par les associations ou la profession, la BBS risque fort d'augmenter la cotisation « Membre collectif » à raison d'environ 27 %, pour financer celles-ci. La décision finale sera annoncée lors de leur prochaine assemblée générale en septembre à Berne.

Divers 9

Chaque participant est prié à la fin de l'Assemblée de prendre un billet d'entrée au Salon du livre, offert par la direction de celui-ci, avec une invitation à assister à la traditionnelle conférence, organisée par la BN. Cette année le conférencier sera Monsieur Patrick Bazin, directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon. Le thème traité sera celui du « Guichet du savoir » et des services de référence virtuelle destinés au grand public.

Le Président clôt l'Assemblée à 22 h00
Jérôme Napoléon
Membre du comité AGBD